

Salbris, le 2 juillet 2024



Alexandre AVRIL,
Conseiller régional Centre-Val de Loire
Vice-Président du Pays de Grande Sologne
Président de la Communauté de Communes
de la Sologne des Rivières
Maire de Salbris

à

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communautaire
de la Communauté de communes
Sologne des Rivières

Objet : Réunion ordinaire du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion ordinaire du Conseil communautaire qui aura lieu le

Lundi 8 juillet 2024, à 17h30
Salle Georges Waquet, 41300 SALBRIS

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2024

FINANCES

3. Convention de groupement de commande pour la maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation
4. Convention relative au cofinancement du poste de chef de projet Territoire d'Industrie
5. Tarifs du service petite enfance (Multi-Accueil)

URBANISME

6. Modification simplifiée du PLU de Selles-Saint-Denis

RESSOURCES HUMAINES

7. Modification du tableau des effectifs
8. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire (Animation artistique)

DIVERS

9. Décisions
10. Informations et questions

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Plaisir de vous
retrouver*

Le Président,

Alexandre AVRIL

